

COMMUNE DE SAINT-MARTIAL-de-NABIRAT

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de 24250 St Martial de Nabirat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles, L 2213-2

Vu le code de la route

Vu le code des communes et notamment ses articles L.131.1 ET L131.2

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière

En raison de travaux de réparation de conduite Télécom pour le projet Dordogne 100% fibre, rue Grand Rue, RD 46, sur la commune de St Martial de Nabirat.

ARRÊTÉ

- Article 1. La circulation s'effectuera avec empiètement sur chaussée en agglomération, rue Grand Rue.
- Article 2. Il appartiendra à l'entreprise NGE INFRANET située à Marsac sur l'Isle de mettre en place des panneaux de signalisation et l'arrêté aux extrémités des chantiers.
La signalisation sera retirée dès qu'elle ne sera plus utile.
- Article 3. Ces mesures prendront effet à compter du 17 octobre 2023 jusqu'au 30 novembre 2023.

Fait à St Martial de Nabirat,
le 13 octobre 2023

Hervé Ménardie
Maire de St Martial de Nabirat

